



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-040-2022-01

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2022

Sommaire

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) maison des examens / Division des affaires financières

IDF-2022-01-03-00006 - Arrêté n°2021-003 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) (2 pages)

Page 3

Service Interacadémique des Examens et
Concours (SIEC) maison des examens

IDF-2022-01-03-00006

Arrêté n°2021-003 ADM portant délégation de la
signature administrative du Directeur du Service
Interacadémique des examens et concours des
académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

ARRETE n°2021-003 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222- 31, 1.22232 et D.222-33 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018 nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 2 février 2021 portant renouvellement de détachement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC. Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative à compter du 3 janvier 2022 pour tous actes et décisions dans la limite de ses compétences à :

Monsieur Alan BONETTO-BOISARD, chef de la division de l'enseignement général et technologique.

Article 2 :

La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 14 décembre 2021

Frédéric MULLER
Signé
Le Directeur du SIEC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

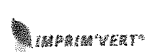


Signature de la personne ayant reçu délégation de la signature administrative :

Monsieur Alan BONETTO-BOISARD, chef de la division de l'enseignement général et technologique,

SIEC – maison des examens
7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL CEDEX
Tél : 01 49 12 23 00
www.siec.education.fr

2 / 2



4/1/2022